

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du 16 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 16 septembre de l'an DEUX MILLE VINGT QUATRE à compter de 19H00, à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marie Dugas, maire, les conseillers et la conseillère suivants :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Charles Lavoie	Siège n° 3 ;
Madame Lise-Marie Duguay	Siège n° 4 ;
Monsieur Philippe De Carufel	Siège n° 5.

Formant quorum sous la présidence du maire. Était également présent à cette séance, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

5 citoyens étaient présents.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 19 août 2024
3. Dossier finances
 - 3.1 Adoption des déboursés du mois d'août 2024 et dépôt des états financiers d'août 2024.
4. Dossiers administration
 - 4.1 Proposition de la MRC pour l'élaboration d'un plan de développement local pour chaque municipalité – subvention et projet d'uniformisation de la MRC
 - 4.2 Avis de motion du règlement n° 517 modifiant le règlement n° 432 sur la gestion contractuelle
5. Dossier infrastructures et travaux publics et autres
 - 5.1 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement n°518 relativement au règlement d'emprunt de 3 647 833 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire ainsi que la mise en place d'égout pluvial au 2^e rang Centre et une portion du 2^e rang Ouest.
6. Dossier du Conseil
 - 6.1 a) Avis de motion / Règlement n° 519 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal
 - b) Dépôt et adoption par résolution du projet de règlement
 - c) Fixation de la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique
7. Varia
 - 7.1 Demande de commandite / Club de hockey senior
 - 7.2 Ligue d'improvisation des Basques
8. Période de questions
9. Levée de la séance ordinaire

Résolution
09.2024.183

1. **Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Charles Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents (e) d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2024. L'item varia demeure ouvert.

Résolution
09.2024.184

2. **Adoption du procès-verbal du 19 août 2024**

Il est proposé par monsieur Philippe De Carufel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents (e) d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 19 août 2024.

Résolution
09.2024.185

3. **DOSSIER FINANCES :**

3.1 **Déboursés du mois d'août 2024 / (certificat 08-2024-1)**

Les déboursés du mois s'élèvent à 156 802,70 \$ comprenant :

Journal 1015 : Chèques n^{os} 33327 et 33331 pour 659,89 \$
Journal 1016 : Prélèvements n^{os} PR-5571 à PR-5588 pour 35 535,48 \$
Journal 1017 : Chèques 33332 à 33383 pour 64 066,58 \$
Salaires : Périodes n^{os} 32 à 36 comprenant dépôts salaires n^{os} 511348 à 511423 pour 56 385,32 \$;

Les frais mensuels de caisse pour 155,43 \$;

Déboursés du mois d'août 2024 / (certificat 08-2024-2)

Référence : Tenue du Festival de la poésie (6,7 et 8 septembre 2024)

Journal 1018 : Chèques nos 33384 à 33404 pour 4 729,70 \$

Certificats de disponibilité de crédits (n°08-2024-1 et n° 08-2024-2) pour les deux listes de déboursés déposées.

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents(e) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce au paiement des comptes apparaissant sur lesdits certificats de crédit présentés et signés par le directeur général et greffier-trésorier.

Les états financiers, le bilan et la balance de vérification d'août 2024 ont été déposés auprès des membres du conseil municipal.

Arrivée/présence

On note l'arrivée de monsieur Gilles Lamarre, conseiller au siège n° 2.

Résolution

4. **DOSSIERS ADMINISTRATION**

4.1 **Proposition de la MRC pour l'élaboration d'un plan de développement local pour chaque municipalité – subvention et projet d'uniformisation de la MRC**

09.2024.186

Acceptation d'une offre de services groupés – plan de développement local des municipalités

Considérant que la MRC Les Basques a déposé une offre de service groupé pour réaliser un plan de développement local dans un processus uniformisé ;

Considérant que l'objectif est d'uniformiser les travaux de planification stratégique dans chacun des municipalités sur une période de 4 ans allant de mi-mandat à l'autre mi-mandat ;

Considérant qu'une planification a été réalisée à la municipalité Notre-Dame-des-Neiges mais que celle-ci ne comprenait pas de consultation publique ;

Considérant que la MRC Les Basques propose d'adapter la démarche pour notre municipalité en réalisant seulement une consultation publique au lieu de deux ;

Considérant que la contribution demandée pour cette version adaptée est de 500 \$, soit la moitié du montant demandé aux autres municipalité pour l'ensemble de la démarche ;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents (e) que le conseil de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Accepte l'offre de service groupé adaptée de la MRC Les Basques pour le projet mentionné ci-dessus;
- Autorise le versement de la contribution municipale de 500 \$ à la MRC Les Basques;
- Décrète de financer la dépense à même le budget de fonctionnement 2024.

4.2 **Avis de motion du règlement n° 517 modifiant le règlement n° 432 sur la gestion contractuelle**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur Jean-Paul Rioux, par la présente :

- Donne **avis de motion**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement n° 517 modifiant le règlement n° 432 sur la gestion contractuelle* ».
- Dépose ledit projet du règlement n° 518, séance tenante.

Le projet de règlement n° 517 est déposé et mis à la disposition du public présent. Il est accessible pour consultation au bureau municipal et sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité.

Résolution

Adoption du projet de règlement n° 517

09.2024.186.01

Il est, par la présente, proposé par monsieur Jean-Paul Rioux, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents (e) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le projet du règlement numéro 517 intitulé : « *Règlement n° 517 modifiant le règlement n° 432 sur la gestion contractuelle* ».

5. **DOSSIER INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS ET AUTRES**

5.1 **Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement n° 518 décrétant une dépense n'excédant pas 3 647 833 \$ et un emprunt de 3 647 833 \$ pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire ainsi que la mise en place d'un égout pluvial au 2^e rang Centre et une portion du 2^e rang Ouest (dans le cadre du réaménagement/reconstruction de la route 293)**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur Gilles Lamarre, par la présente :

- Donne **avis de motion**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement n° 518 décrétant une dépense n'excédant pas 3 647 833 \$ et un emprunt de 3 647 833 \$ pour les travaux de prolongement de réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire ainsi que la mise en place d'un égout pluvial au 2^e rang Centre et une portion du 2^e rang Ouest (dans le cadre du réaménagement/reconstruction de la route 293)* ».
- Dépose ledit projet du règlement n° 518, séance tenante.

Le projet de règlement n° 518 est déposé et mis à la disposition du public présent. Il est accessible pour consultation au bureau municipal et sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité.

Résolution

09.2024.187

Adoption du projet de règlement n° 518

Il est, par la présente, proposé par monsieur Gilles Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents (e) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le projet du règlement numéro 518 intitulé : *Règlement n° 518 décrétant une dépense n'excédant pas 3 647 833 \$ et un emprunt de 3 647 833 \$ pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire ainsi que la mise en place d'un égout pluvial au 2^e rang Centre et une portion du 2^e rang Ouest (dans le cadre du réaménagement/reconstruction de la route 293)*.

6. DOSSIER DU CONSEIL

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 519 et fixation de l'assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur Jean-Paul Rioux, conseiller, par la présente :

- Donne **avis de motion**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement n° 519 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal* ».
- Dépose ledit projet du règlement n° 519, séance tenante.

Le projet de règlement n° 519 est déposé et mis à la disposition du public présent. Il est accessible pour consultation au bureau municipal et sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité.

Résolution

09.2024.188

Adoption du projet de règlement n° 519

Il est, par la présente, proposé par monsieur Jean-Paul Rioux, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents (e) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le projet du règlement numéro 519 intitulé : « *Règlement n° 519 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal* ».

Résolution

09.2024.189

Assemblée publique de consultation / Règlement n° 519

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tienne une assemblée publique de consultation sur le *Règlement n° 519 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal*. Celle-ci se tiendra le 15 octobre 2024 à 18h30 au 17, rue de l'Église Notre-Dame-des-Neiges (Centre communautaire/Salle municipale). Celle-ci sera présidée par le maire ou par l'un des membres du conseil à laquelle la majorité des élus(es) doivent être présents(es), de même que le greffier ou greffier-trésorier.

7. VARIA

Résolution

09.2024.190

7.1 Demande de commandite Club de hockey senior

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents (e) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque au montant de 850 \$ au Club de Hockey Senior B de Trois-Pistoles pour le financement de leurs activités Saison 2024-2025. (Commanditaire de Bronze – Plan E).

Résolution

09.2024.191

7.2 Utilisation de la Riveraine / Ligue d'improvisation / session automne 2024

Il est proposé par monsieur Philippe De Carufel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents (e) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges loue la Riveraine à la Ligue d'improvisation des Basques pour la session d'automne 2024 au coût de 250 \$. Il est entendu qu'un contrat de location interviendra entre les parties.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté :

- Sur l'émission d'un permis;
- Sur le dossier du futur pont surplombant la rivière et les firmes identifiées par

l'appel d'offres du MTQ.

Résolution
09.2024.192

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 19 heures 29 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Gilles Lamarre de lever la séance ordinaire.

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées